



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 octobre 2014

Copie exécutoire
reçue en Préfecture
le 24 OCT. 2014



L'an deux mil quatorze, le 15 octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du huit octobre deux mil quatorze, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur PINEAU Hervé, Maire.

Présents : Hervé PINEAU, François LEROY, Loïc THIBAUD, Aurélie MILIN, Jean-Pierre BOISSEL, Geneviève SCHURER, Maria-Annick GRIGNOU, Christian ARDOUIN, Nicole MANGOT, Françoise ERNST, Jacques DRUAUD, François FROMENTIN, Annie COURCY, Annie CHARPENTIER, Josette DUVAL, Diamory SYLLA, Jacques-Pierre THOMAS, Francis AUBINEAU, Annick PERESLENI, Sébastien ARZALIER, Delphine COEFFIC.

Absents ayant donné procuration : Joël BOURSAUD à Loïc THIBAUD, Marie-Danielle HARDOUIN à Josette DUVAL.

Désignation du secrétaire de séance : Christian ARDOUIN

Date de la convocation : 08/10/2014		Nombre de votants	23
Nombre de membres afférents		Bulletins blancs	00
au Conseil Municipal :	23	Abstentions	00
Nombre de membres en exercice	23	Suffrages exprimés	23
Nombre de membres présents	21	Pour	23
Nombre de procuration	02	Contre	00
Nombre de membres absents	00	Bulletins litigieux	00

14.73 - Inventaire des zones humides - Désignation des membres du groupe d'acteurs locaux (rapporteur : Monsieur BOISSEL)

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle engage des réflexions préliminaires pour la mise en œuvre de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), à l'horizon 2016. Dans ce contexte, la CDA a retenu un bureau d'études pour l'accompagner sur l'expertise environnementale du PLUI, et notamment pour mener le diagnostic des zones humides, qui servira de base au futur diagnostic du PLUI. Les études liées à la réalisation de l'inventaire sont à la charge de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Les milieux humides présentent de multiples facettes et se caractérisent par une biodiversité exceptionnelle (marais, tourbières, prairies humides...). Par leurs différentes fonctions, ils jouent un rôle primordial dans la régulation de la ressource en eau, l'épuration et la prévention des crues. Menacé par les activités humaines et les changements globaux, ce patrimoine naturel fait l'objet d'une attention toute particulière. Sa préservation représente des enjeux environnementaux, économiques et sociaux importants.

C'est pour cela que la réalisation de ces inventaires est obligatoire préalablement à toute révision d'un document d'urbanisme.

Afin d'établir ce diagnostic, les communes sont fortement associées à la démarche, à travers la constitution d'un groupe d'acteurs locaux, constitué et présidé par le ou les Maires du secteur considéré. Ce groupe d'acteurs aura la charge d'accompagner la démarche d'inventaire par la mobilisation du savoir local ; il sera amené à se réunir au moins trois fois au cours de la démarche.

Dans un souci d'efficience, sur des problématiques locales similaires, la CDA propose la constitution de regroupements de communes. Ainsi, un groupe d'acteurs locaux commun à Marsilly et Esnandes doit être mis en place, constitué d'une quinzaine de membres.

Par délibérations concordantes du mois de février 2014, les Conseils Municipaux d'Esnandes et Marsilly avaient procédé à la constitution du groupe d'acteurs pour leur territoire. Suite au renouvellement des conseillers municipaux, en mars 2014, il convient de désigner les nouveaux membres de cette instance.

En conséquence,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les modalités d'inventaire des zones humides établies par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Sèvre Niortaise Marais Poitevin,

Vu la délibération n° 14.08 du Conseil Municipal, en date du 17 février 2014, portant désignation des membres du groupe d'acteurs locaux,

Vu les propositions de la Commission « Affaires générales, Finances et personnel », en date du 10 octobre 2014,

Considérant la nécessité de procéder à une nouvelle désignation des membres de ce groupe, eu égard au renouvellement des conseillers municipaux de mars 2014,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE comme membres du groupe d'acteurs locaux pour l'inventaire des zones humides les personnes ci-après mentionnées :

- Pour Esnandes : Rémi DESPLANTES, Adjoint au Maire
Joseph MERCERON, conseiller municipal
- Pour Marsilly : Aurélie MILIN, Adjointe au Maire
Jacques DRUAUD, conseiller municipal
- Elu du Syndicat des Marais d'Esnandes - Villedoux : Stéphane GAILLARD
- Agriculteur : Christophe GUIBERT (siège social à Marsilly) / Philippe PINSON (siège social à Esnandes)

- Ancien ayant la mémoire de l'avant remembrement : Jean AUDINEAU
- Chasseur : Erick MARTIN
- Représentant d'une association de chasse : Sébastien BROCHET
- Représentant d'une association de pêche : Florent MAUFRAS
- Propriétaire foncier : Daniel GIRAUD
- Représentant du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre 17 : Jean-Claude BOUYER
- Président du Syndicat de la Propriété Privée Rurale et Agricole de la Charente-Maritime : Henri BONNET
- Représentant des conchyliculteurs du marais de la Prée de Sion : Hervé DALLET
- Représentant de la CLE : Christian GRIMPRET
- Représentant de la LPO 17
- Représentant de l'ONEMA (Office national de l'eau et des milieux aquatiques) : Pierre-Jean ALEM

S'ENGAGE à assurer le bon déroulement de l'étude durant les différentes étapes, et à mettre en place le groupe d'acteurs locaux tel qu'il est défini dans les modalités d'inventaire.

La commune prendra en charge les éléments de communication (bulletin communal, articles de presse, page internet du site de la collectivité, brève distribuée dans les boîtes aux lettres...).

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents liés à cette procédure.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Marsilly, le 21 octobre 2014

